

Patron/matelot/mécanicien pour vedette à passagers « Le passeur » entre les ports d'Étel et du Magouër à Plouhinec – saison 2023

Régisseur d'une régie de recettes

2 postes à pourvoir en CDD :

- **1 principal :**
 - **temps complet en avril, juillet, août et 1^{ère} quinzaine de septembre**
 - **temps non complet en mai, juin et 2^e quinzaine de septembre (2.5 jours par semaine dont week-end)**
- **1 second :**
 - **temps non complet en juillet et août (2.5 jours par semaine)**

Recherche 2 patrons/matelots/mécaniciens pour vedettes à passagers. Vous devez être **BREVETÉ capitaine 200** avec l'expérience de la navigation permettant de s'adapter aux conditions particulières de la zone de navigation sur la rivière d'Étel (marnage, courants, vents).
Expérience confirmée de navigation nécessaire.

Durant ces embarquements, vous assurerez les fonctions suivantes :

MARIN

- Commandement et pilotage du navire,
- Manœuvre d'accostage et d'appareillage,
- Conduite des installations de propulsion,
- Embarquement et débarquement des passagers,
- Sécurité et confort des passagers durant la traversée,
- Vente, contrôle des titres de transport et tenue de la régie de recettes en lien avec le Trésor Public
- Entretien général et maintenance opérationnelle courante (essence) du bateau,
- Accueil et comptage des passagers avec échanges d'informations sur les missions du syndicat.

La mise en service de l'activité saisonnière de transport maritime s'effectuera de la manière suivante

- du début avril à début mai = ouverture 6 jours sur 7 (fermé le jeudi)
- de mai à fin juin = ouverture les mardis matins, week-ends, jours fériés et ponts
- juillet et août = ouverture tous les jours
- septembre = 1^{ère} quinzaine 6 jours sur 7 jours (fermé le jeudi)
2^{ème} quinzaine : ouverture les mardis matin et week-ends

REGISSEUR DE RECETTES : le régisseur est conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsable de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'il a reçues, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'il a éventuellement effectuée.

- encaissement par carte bancaire
- encaissement en espèces et chèques

Procédure informatique spécifique pour le dépôt des fonds et suivi

PAS DE LOGEMENT - Nécessité de résider à proximité (camping ou logements touristiques à proximité)

Envoyer CV et lettre de motivation avant le 26 février minuit, en y indiquant votre n° de marin :

Monsieur le Président

Syndicat mixte du Grand Site Gâvres Quiberon

Parc de Keravéon - 56410 ERDEVEN

02 97 55 50 89 - accueil@gavres-quiberon.fr

Plus d'information sur le service : <https://www.gavres-quiberon.fr/fr/le-passeur>

